

# A la mémoire de deux précurseurs du féminisme dans le canton de Vaud : Charles Secrétan - Louis Bridel

Autor(en): **Secrétan, Charles / Bridel, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 477

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262318>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AVIS. — Vu la forte demande du dernier numéro du Mouvement, il ne nous reste en réserve qu'un très petit nombre d'exemplaires de ce numéro-là (476). Nous serions donc très reconnaissants à celles de nos lectrices, qui, ne gardant pas la collection complète de notre journal, voudraient bien nous faire parvenir ce numéro.

## Féminisme international

### La session du Comité de l'Alliance Internationale à Amsterdam

Ordre du jour très chargé — si chargé même que, malgré des séances presque sans interruption de 10 heures du matin à 6 heures du soir, et cela trois jours durant, il fut impossible sur de très nombreux points de prendre des décisions, et que l'on dut se résigner à les remettre à la prochaine rencontre du Comité, fixée aux 12, 13 et 14 septembre à Genève. Et d'autre part, comme la majorité des questions traitées relevaient de l'ordre intérieur de l'Alliance, il est difficile de donner aux non initiées à ces problèmes administratifs un aperçu qui ne paraisse pas bien aride de ces débats et de leurs résultats.

Nomination, par cooptation, d'un membre du Board pour remplacer M<sup>lle</sup> Ing. Walin (Suède), décédée, il y a peu de semaines, et dont notre journal a salué la mémoire; nomination de la présidente de la Commission du Travail, pour pouvoir également au même remplacement, ainsi que des vice-présidentes

et des secrétaires des Commissions permanentes; modifications, soit aux statuts de l'Alliance, soit au règlement des Commissions; suggestions de modifications à la procédure et aux méthodes de travail pour répondre à des expériences faites dans divers domaines: tout ceci exigerait, pour être commenté et exposé, plus de place que celle dont nous disposons ici. Le Comité s'occupera aussi très longuement de l'enquête sur le statut de la femme, entreprise parallèlement par la Société des Nations et par le B. I. T., et qui a donné lieu déjà à bien des discussions dans certains cercles féministes; et il examinera à fond le rapport détaillé qui lui fut présenté par sa nouvelle trésorière, M<sup>lle</sup> Pipers (Hollande), sur la situation financière de l'Alliance, et celle du journal *Jus Suffragii*, le règlement encore pendant de la vente des timbres suffragistes turcs empêchant M<sup>lle</sup> Ginsberg de donner un rapport définitif sur ce point.

Un très intéressant rapport remarquablement documenté avait été envoyé par M<sup>me</sup> Adele Schreiber sur la propagande féministe par Radio, la place faite aux femmes, soit dans les studios d'émissions soit dans la composition des programmes. Nous espérons pouvoir y revenir plus en détail une autre fois, ce qui se passe dans des pays comme l'Angleterre étant à cet égard riche en enseignements pour nous, pauvres femmes suisses! Quelques délégations furent encore désignées pour représenter l'Alliance à plusieurs Congrès et Conférences, et notamment à Dubrovnik (Raguse), à la fin de septembre, au Congrès du Conseil International des Femmes. En revanche, un voyage de propagande projeté

### A la mémoire de deux précurseurs du féminisme dans le canton de Vaud

Charles Secrétan — Louis Bridel

Les suffragistes de toute la Suisse se rencontrant aujourd'hui en terre vaudoise, il est juste, mais il est utile aussi, en ces périodes de réaction contre nos idées, d'invoquer la mémoire de ces deux Vaudois, qui, l'un philosophe, l'autre juriste, créèrent en quelque sorte notre doctrine féministe, bien avant qu'elle fût appliquée dans d'autres pays, et lui donnèrent cette base scientifique irrefutable qu'oublie trop facilement nos adversaires. C'est pourquoi il nous a paru important que leur voix à tous deux fût entendue des lecteurs, que nous souhaitons nombreux, de ce numéro du *Mouvement*, numéro essentiellement consacré au suffrage féminin, et que nous offrons à tous les participants de l'Assemblée de Montreux, comme notre contribution à l'effort de propagande que représentent ces journées. (Réd.)

L'âme du droit, c'est la justice. La conclusion où aboutissent et l'histoire et la raison, c'est l'affranchissement de la femme. Le passé nous raconte sa longue subordination. L'avenir lui réserve la liberté. Chimère! dira-t-on peut-être, en invoquant les prétendues nécessités de la pratique, la force des choses ou les traditions séculaires du privilège. Chimère si l'on veut. Mais malheur à la nation qui ne croirait pas à cette chimère qu'on nomme la Justice!

malheur à l'individu qui ne croit plus à cette chimère plus chimérique encore qui s'appelle l'Idéal.

(La femme et le droit.) LOUIS BRIDEL.

La personne, en tant que personne, est son but à elle-même. Toute la question est de savoir si la femme est une personne, ou si la femme existe exclusivement pour notre avantage et nos plaisirs. Dans la première alternative, la femme est, juridiquement, son propre but, et moralement elle n'existe pas plus pour nous que nous pour elle. Dès lors, la justice réclame pour elle une part égale à la nôtre dans l'arrangement de la société.

(Le droit de la femme.) CH. SECRÉTAN.

En réclamant le droit de la femme, c'est-à-dire l'égalité, en demandant pour la femme l'accès à tous les emplois, ce n'est pas l'intérêt de la femme, c'est l'intérêt de son maître aveugle, de son maître infatigable, de son maître imbécile, c'est l'intérêt de l'humanité tout entière que nous défendons. Jusqu'ici la loi sur la femme a été faite dans l'intérêt exclusif des hommes à tel point qu'un grand nombre de ceux-ci ne comprennent pas qu'il puisse en être autrement. Mais cet égoïsme va contre son but; en asservissant la femme, en mutilant l'esprit de la femme, l'homme se rend lui-même impuissant et malheureux.

CH. SECRÉTAN.

(Le droit de l'humanité.)

### Ce que pense un aviateur du vote des femmes

La récente campagne électorale française n'a pu manquer de faire surgir de nombreuses interviews féministes de candidats. Voici, ci-après, celle que notre confrère Jeanine Bigot a été demander pour la revue mensuelle *Femmes à l'Aviateur* bien connu Bossoutrot:

Ma première question est celle qui préoccupe actuellement des milliers et des milliers de femmes.

— Monsieur Bossoutrot, que pensez-vous du vote des femmes?

Bossoutrot à la franc-parler de l'homme dont l'âme s'est forgée sur les champs de bataille, dans la sombre horreur des heures de guerre.

— Naturellement, je suis pour le vote des femmes; seulement...

— Seulement?

— Je crois qu'il serait préférable de lui donner d'abord le vote et l'éligibilité municipale. La femme a l'habitude des économies; tandis que l'homme est plutôt dépensier de par sa nature; la femme sait organiser son budget, mettre de l'ordre à la maison. N'est-ce pas elle, souvent, qui « porte la culotte » dans le ménage!

— Ne croyez-vous pas que la femme apporterait aussi son esprit d'ordre au Palais-Bourbon?

— Certainement, je dois même avouer que toutes les lois existantes sont très égoïstes; on sent qu'elles sont faites par les hommes et pour les hommes. La femme s'occuperait certes davantage de la protection de l'enfance, des lois sociales.

— Ne trouvez-vous pas, néanmoins, qu'à l'heure

actuelle, la femme s'intéresse bien plus qu'aujourd'hui à la vie sociale et politique?

— C'est certain; je remarque, par exemple, qu'il y a maintenant un grand nombre de femmes dans les réunions électorales, tandis qu'en 1932, on n'en voyait presque pas. Et puis, la femme travaille, elle est dans l'usine, dans le bureau, elle lutte pour son existence, et elle élève ses enfants. Une mère, une éducatrice fait un travail aussi utile que n'importe quelle ouvrière. Enfin, les femmes sont une grande force de paix. Il est certain qu'elles défendront avec la dernière énergie ceux qui lui sont chers. Voyez-vous, aujourd'hui, la femme par la force des choses obtient sa liberté.



## Les Expositions

### A l'Athénée (Genève) Charlotte Ritter — Colette Oltramare

Voici la grande salle de l'Athénée prise pour l'exposition de deux femmes peintres.

M<sup>lle</sup> Ritter expose ces portraits de tout petits et de jeunes garçons où elle excelle, mais nous avons apprécié aussi des portraits de femmes, et l'*Esquisse rapide* de la jeune fille en rose sur fond bleu; des paysages très « Midi » (agaves, figuier de Barbarie, etc.), et deux natures mortes fort réussies, dont le délicieux bibelot: *Chinois conduisant son bœuf*.

Les huiles de M<sup>lle</sup> Oltramare retiennent l'attention. Elles sont traitées d'une manière large, avec une couleur dense. Nous préférons à toutes son *Etang Jules César*; mais ses *Châtaigniers*, son *Quai du Cheval-Blanc*, son *Pays de la Dranse*, son *Autoportrait*, ses bouquets sont intéressants, et le *Marais de Chautagne* impressionne par la tristesse dépourvue qui en émane.

PENNELLO.



Cliché Mouvement Féministe

Portrait d'enfant, par Mlle Ch. Ritter

dans les pays scandinaves pour resserrer les liens entre l'Alliance et ses Sociétés dans ces pays n'aboutit pas, et la question d'une visite de membre du Board en Amérique du Sud resta en suspens.

Il fut aussi, et cela va de soi, fréquemment question de la Société des Nations, soit à l'occasion du rapport présenté par M<sup>lle</sup> Gourd, représentante officielle de l'Alliance à Genève, soit surtout à l'occasion des événements actuels, qui ne pouvaient manquer de passionner des femmes en pleine activité politique comme le sont quelques-uns des membres du Board. Il en résulta des échanges de vues extrêmement instructifs, et l'adoption de plusieurs déclarations, que la place nous manque malheureusement pour reproduire aujourd'hui. Douze membres sur vingt assistaient à cette session: trois Anglaises, une Hindoue, deux Hollandaises, une Danoise, une Tchèque, deux Polonaises, une Bulgare et une Suisse. L'élément latin est donc regrettablement en minorité au Board de l'Alliance.

E. Gd.

## Le Service social de justice de Lausanne

Créé à Lausanne en automne 1933 par M<sup>lle</sup> R. Demiéville et M. M. Veillard, assumé par M<sup>lle</sup> L. Cornaz, l'auteur d'un travail remarqué sur *La situation des enfants illégitimes à Lausanne*, le Service social de justice fait sans bruit beaucoup de bon travail; il en ferait même beaucoup plus si des ressources financières suffisantes permettaient à M<sup>lle</sup> Cornaz d'y consacrer tous les jours de la semaine, et si ce service était mieux connu du grand public.

M<sup>lle</sup> Cornaz a exposé récemment, à l'Union des Femmes de Lausanne, la raison d'être de son travail, en corrélation avec l'assistante de police, le Service social, le Secrétariat vaudois de l'en-

fance, le Service de l'enfance du Département de l'Intérieur, les consultations juridiques de l'Union des Femmes. Les colloques du Service social, tenus régulièrement, permettent de mettre en commun les renseignements obtenus, d'échanger des expériences, de coordonner le travail.

De même que l'assistante sociale de l'hôpital laisse au médecin le soin de guérir le corps pour s'occuper, elle, de la guérison morale et psychologique, ainsi l'assistante de justice, lorsqu'un litige a trouvé sa solution juridique, s'occupe de l'aspect moral et social du justiciable; elle s'en occupe même avant l'action de la justice, en conseillant, en guidant, en encourageant ceux ou celles qui se présentent pour la première fois devant le juge de paix ou le tribunal, et qui sont affolés; elle les soutient moralement et, après l'audience, leur en explique le sens, traduit en termes courants les expressions juridiques. Elle se met en rapport avec les avocats, principalement dans le cas d'assistance judiciaire gratuite. Pour le juge, elle complète les rapports des avocats, les témoignages, les dossiers par des enquêtes, dans les cas de recherches en paternité, de divorces, de séparation de corps, d'attribution des enfants.

Les divorces, dont le nombre augmente sans cesse (153 en 1933, 182 en 1935, 33 du 1<sup>er</sup> janvier au 22 février 1936, à Lausanne seulement), le sort des enfants illégitimes, la recherche de tuteurs et tutrices qualifiés, les relations entre tuteurs et pupilles et parents déchus de la puissance paternelle, le paiement des pensions alimentaires sont le pain quotidien et combien amer de l'assistante sociale.

L'assistante rend de grands services en particulier lorsqu'il s'agit d'attribuer l'enfant ou les enfants à l'un ou l'autre des époux divorcés; elle se livre d'abord à une enquête discrète, examine les circonstances, les conditions et prévises pour l'attribution au divorcé qui offre à l'enfant les meilleures conditions morales et matérielles. Elle recrute des tuteurs et des tutrices capables et engage vivement les femmes qui le peuvent à ac-

## Publications reçues

*Enquête sur la Presse et la Vie publique en Suisse romande*, rapport présenté par le professeur P. Meyhoffer aux Journées sociales de Vaux-sur-Rhône et au deuxième Congrès de la Fédération du Christianisme de la Suisse romande (7 et 8 septembre 1935). Prix: 1 fr., compte de chèques postaux 1.4289.

Si le titre de cette enquête est long, la chose est limpide: la Fédération du Christianisme social de la Suisse romande, qui venait de se constituer, tint en 1934 un premier Congrès combiné avec les traditionnelles « Journées sociales d'automne » à Vaux-sur-Rhône. Le thème général en était *Responsabilités mutuelles*, titre sous lequel divers orateurs envisagèrent certains aspects des relations entre citoyens. La question du rôle de la presse fut alors retenue comme digne de faire l'objet d'un examen approfondi, et inscrite au programme du deuxième Congrès et des Journées sociales de l'année suivante. M. le prof. Meyhoffer, chargé de cette étude, la conçut fort judicieusement sous les espèces d'une enquête, dont le résultat, présenté aux participants du Congrès de 1935, a dès lors paru en une brochure, que le *Mouvement Féministe* se fait un plaisir et un devoir de recommander aujourd'hui à ses lecteurs.

L'envoi d'un questionnaire avait été fait à 550 personnes de la Suisse romande appartenant aux milieux les plus divers, accompagné d'une courte circulaire explicative. 90 réponses parvinrent, soit le 18 %. C'est peu, mais pourtant assez satisfaisant en regard d'autres tentatives analogues. Aucun nom propre ne nous est révélé, mais bien les professions ou situations des correspondants,

ce qui rend plus vivant pour le lecteur l'intérêt des réponses. Avant de résumer celles-ci, M. Meyhoffer évoque le souvenir du grand journaliste que fut William Martin, en se faisant l'écho de plusieurs de ses correspondants, dont l'un déclare que W. M. fut « le dernier journaliste d'esprit à la fois suisse et européen », et un autre « un type rare de journaliste, indépendant parce chrétien ». Parmi les destinataires se trouvaient aussi 75 journalistes pour lesquels une lettre spéciale fut adjointe au questionnaire: ici, 8 réponses seulement; soit du 10,5 %. L'enquêteur déplore cette carence relative et pour le public et pour les journalistes eux-mêmes qui, sollicités de répondre du point de vue de leur profession, avaient là une belle occasion d'essayer de faire comprendre quelque chose des difficultés de leur tâche. Notre presse suisse est honnête dans son ensemble au sens courant du terme, plusieurs correspondants le proclament hautement et ne paraissent pas avoir été contredits par d'autres sur ce point. Toutefois, et c'est un journaliste qui l'affirme: « L'information me paraît dépendre dans un trop grand mesure des Agences de presse. Celles-ci, dans chaque pays, se mettent volontiers au service du gouvernement, se font les coryphées de ses intérêts et tendent à affaiblir la position de la partie adverse en cas de différend. » Un autre déclare: « Le rédacteur, en Suisse, n'est jamais forcé d'écrire le contraire de ce qu'il pense, mais il ne peut écrire tout ce qu'il pense... » Un autre encore: « Les journaux indépendants — c'est-à-dire qui vivent par leurs propres moyens — ne sont pas toujours ce que les journalistes voudraient qu'ils soient, mais sont soumis aux exigences du public. Or, le public veut être immé-